

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00*

Présents : MM. ALLEMANN Christian, LUDWIG Claude et SIMON Olivier
MMES FIMBEL Katia, GOEPFERT Marie-Line, CARL Christelle et BAUMLE Myriam

Absents excusés : MOSER Antoine, CHEVAL Guy, STARCK Régis, HUMM Kévin, JURET Josiane,
SUTTER Anne-Catherine et WAFFLARD Stéphanie

Absents non excusés : /

Procurations :

- M. HUMM à Mme FIMBEL
- Mme WAFFLARD à Mme BAUMLE
- M. MOSER à M. le Maire
- Mme SUTTER à M. ALLEMANN
- M. STARCK à M. SIMON

Secrétaire de séance : Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23/05/2025
2. Périscolaire
3. Locations des salles
4. Questions financières
5. Compte-rendu des commissions
6. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que les procurations données.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23/05/2025

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

M. Ludwig a une petite réflexion quant aux obligations de mettre en place des bornes de recharge électrique sur les parkings. M. Allemann indique que la législation en vigueur demande aux communes de mettre en place 1 borne de recharge pour 20 places de stationnement et précise que l'installation est en cours de réflexion.

POINT 2 – PÉRISCOLAIRE

M. le Maire relate les principaux points qui avaient été discutés lors du dernier conseil municipal au sujet du périscolaire et qui est retranscrit dans le dernier compte-rendu. Il ajoute que la commune de Michelbach-le-Haut nous a téléphoné aujourd'hui pour nous demander de signer la convention de 2023 afin d'être dans les règles en cas de contrôle. Cette démarche a été refusée et une nouvelle convention nous sera transmise par leur soins. Le décompte initial (60 %-40 %) transmis pour un montant de 78.763 € a été annulé dans l'attente d'un nouveau. M. le Maire indique avoir pris contact avec les juristes de Paris qui ont indiqué que nous avons la possibilité d'une rétroactivité de 4 ans. De ce fait, il a établi un tableau avec les montants des années 2021-2022-2023 et 2024 qui est diffusé à l'ensemble des membres. Dans le décompte de l'année scolaire 2024/2025 il y avait un trop versé de 17.000 € par notre commune. Lorsque la commune de Michelbach-le-Haut a pris conscience que nous étions demandeur de plus d'informations et de justificatifs, le Maire a demandé à ce qu'on nous transmette un décompte avec une répartition de 50-50. Il précise que nous avons tout simplement demandé d'appliquer la règle définie dans la convention et dans les délibérations prises et transmises à la sous-préfecture, c'est-à-dire une répartition au nombre d'élèves. Lors d'une rencontre M. le Maire indique avoir fait part au Maire de la commune voisine que son nouveau décompte n'est à nouveau pas correct. Suite à la rédaction du tableau diffusé, il s'avère que nous avons versé 5.000 € de trop à Michelbach-le-Haut. M. Allemann précise que lors des différentes rencontres, il a été dit quelques fois que si nous ne sommes pas d'accord et content nous pouvons aller voir ailleurs. M. Ludwig ajoute qu'au-delà des montants de la répartition, les mensonges dits sont un motif pour avoir la réflexion de quitter ce partenariat. A ce jour, il nous a été indiqué que le dernier avis de paiement d'un montant de 63.111 € va également être annulé et un nouveau nous sera transmis avec un montant de 58.337 € conforme au tableau que nous avons établi. M. le Maire précise que l'association « La Clé » lui a bien confirmé que pour les années à venir les frais seront en augmentation. Il ajoute que nous avons la même problématique quant à la convention des pompiers (CPI). En effet Michelbach-le-Haut estime que la répartition 50-50 n'est pas correcte car le nombre d'habitants de leur commune est moins élevé que chez nous. Il nous réclame une répartition 60-40. M. Allemann indique qu'un montant de 9.000 € est alloué pour le budget pompiers divisé par 2. D'où 4.500 € pour chacune des 2 communes et il précise que lors des interventions, les pompiers ne sortent pas qu'avec la moitié du matériel. Cela a été le cas pour le périscolaire, pour le CPI, pour le RPI et pour les conteneurs à la salle polyvalente. Mme Baumlé demande ce qui est concrètement possible de faire au vu de cette situation. M. le Maire en appui des discussions ayant eu lieu lors du précédent conseil indique qu'il serait judicieux de quitter ce partenariat. Mme Baumlé poursuit en interrogeant si un périscolaire serait ouvert chez nous. Il lui est répondu que la création d'un périscolaire est compliquée car il faut le construire, l'aménager (entre 600.000 et 700.000 €). La réglementation quant aux encadrants est difficile et le fonctionnement et charges sociales sont inconséquentes. Il indique qu'il a pu observer que dans d'autres communes aux alentours, les périscolaires sont peu nombreux mais qu'il est mis à disposition des cantines car la réglementation quant aux diplômes des encadrants est beaucoup plus souple. Pas de BAFA obligatoire, pas de poste de direction à mettre en place ce qui permet, en cas d'absence ou de longue maladie de pouvoir procéder à un remplacement plus rapide car aucune condition n'est imposée. Mme Baumlé s'interroge sur la différence entre cantine et périscolaire. Il lui est répondu que la cantine propose uniquement un accueil des enfants pour le déjeuner et non pas les après-midis. M. le Maire précise que dès lors qu'un accueil le soir veut être mis en place il s'agit des dispositions d'un périscolaire qui entrent en compte. Mme Fimbel ajoute que dans le cadre d'un périscolaire il y a lieu de mettre en place 1 adulte pour 10 enfants alors que pour une cantine il s'agit d'1 adulte pour 14 enfants et après 6 ans 1 adulte pour 18 enfants. Mme Carl demande s'il y a une limite en temps de garde car à l'heure actuelle il y a des périodes de jeux et le temps du repas qui entrent dans le paiement des frais du périscolaire demandé aux parents. Il y a une garde des enfants à partir de 11h30 jusqu'à la reprise de la classe soit environ 2h (y compris le repas de midi). Elle s'interroge si ce temps sera maintenu et si une obligation d'un BAFA est obligatoire. M. le Maire indique que jusqu'à 2h de garde aucun diplôme n'est requis. Mme Baumlé demande s'il s'agit de se tourner vers cette possibilité pour les années à venir. M. le Maire indique que

l'honnêteté et la confiance sont rompues et qu'il y a également l'aspect financier qui voit les tarifs augmentés. Il propose de mettre en place une cantine pour l'accueil du midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi à la salle polyvalente qui est déjà équipée. Le transport pourra être géré par SLA, ou un bus qui les transportent ou l'achat d'un véhicule 9 places. Il précise que pour quitter ce partenariat il faudra dénoncer notre engagement 1 an avant la rentrée scolaire de 2026 soit un courrier à transmettre au 31/08/2025. Cette période nous permettra de nous occuper de la mise en place et de la logistique. Les repas seront livrés à hauteur de 4,15 €/repas. Il diffuse à nouveau le prévisionnel présenté lors du précédent conseil qui indique le montant incombant à la commune en mettant en place la cantine. Mme Baumlé soulève qu'il n'y a pas 44 semaines d'école mais que 36 semaines. M. le Maire indique que ce prévisionnel est une base mais des éléments sont modulables tel que le montant à charge de la commune ce qui diminuerait la participation des parents. Mme Fimbel précise qu'à ce jour au périscolaire il y a des enfants d'Attenschwiller, de Michelbach-le-Haut mais aussi des externes suite à des dérogations qui eux ne payent pas plus. Mme Baumlé fait part d'une idée à savoir de sortir de cette convention pour ne plus avoir ce partenariat avec Michelbach-le-Haut et une augmentation de tarif pour les parents. M. Allemann indique que tout dépend de la volonté de l'association « la Clé » mais il soulève qu'ils seront dans l'obligation d'ouvrir leur accès car avec uniquement des enfants de Michelbach-le-Haut cela ne sera pas suffisant mais les parents auront la possibilité de faire leur choix. Il ajoute que nous ne sommes pas dans la configuration où la commune ne souhaite plus rien faire financièrement. M. Ludwig mentionne que rien n'empêche la commune d'allouer un montant aux foyers dont les enfants iront au périscolaire de Michelbach-le-Haut. M. Allemann lui répond que cette proposition ouvre la porte à des avantages uniquement aux parents qui utilisent le périscolaire et les foyers qui ont pu trouver un autre moyen de garde se trouvent être défavorisés. Mme Carl évoque son inquiétude si nous allons vers la création d'une cantine quant au fait qu'il y aura potentiellement un chiffre d'affaires moins élevé pour l'association par rapport à la fréquentation à Michelbach-le-Haut. Elle ajoute que le personnel est compliqué à trouver dans ce milieu. Ce prestataire a une grande structure à Bartenheim pour laquelle il pourrait envisager de transférer son personnel présent à Michelbach-le-Haut pour renforcer les équipes en place. La crainte est donc sur l'avenir du périscolaire proposé par la commune de Michelbach-le-Haut. M. Allemann intervient en indiquant qu'il peut y avoir une fermeture ou une réduction du nombre d'enfant ce qui entraînera une baisse du nombre d'encadrant et des charges réduites. Mme Baumlé soulève que s'il y a une restriction au niveau du nombre d'enfant, il n'y aurait potentiellement plus de place pour les enfants d'Attenschwiller qui ne seront plus une priorité. M. le Maire indique qu'il est nécessaire de se positionner en tant que représentant de la commune. Dans ce cas précis le budget du périscolaire ne tend qu'à augmenter et les aides de l'état aux communes diminuent de plus en plus. Il ajoute que la CAF a payé au début 70 % des frais de fonctionnement et à un moment donné ils ont annoncé qu'il va y avoir une diminution progressive d'année en année jusqu'à la perception d'aucun montant. A ce jour, la CAF finance encore 25.000 €. Ce manque de financement de l'Etat entraînera forcément une augmentation beaucoup plus élevée. La commune arrivera in fine à un montant de 100.000-120.000 € pour une fréquentation de 30-35 élèves. M. Allemann indique que cette forte augmentation ne sera inaudible pour une partie des citoyens car il y aura une dépense considérable pour une trentaine d'enfants soit maximum 30 foyers voir moins s'il y a des fratries. Il serait plus judicieux de prendre un montant € et de le diviser pour chaque foyer ayant des enfants scolarisés. Mme Carl indique que sur la trentaine d'enfants qui fréquentent le périscolaire tous n'y vont pas tous les jours midi et soir. La prise en compte de l'association est certainement basée sur le nombre d'enfant par jour tous confondus. Elle préconise de prendre en compte le nombre d'enfant par rapport à la fréquentation de chacun. M. Allemann indique que pour sa part il y a lieu dans un premier temps de savoir quel montant la commune souhaite budgétiser pour cette prestation. L'hypothèse de demander le reste à charge aux parents n'est pas autorisée par l'association « La Clé ». Mme Baumlé demande s'il n'y a pas une possibilité de revenir à la gestion qu'il y avait avant la mise en place de l'association « La Clé ». Mme Fimbel lui indique qu'elle suppose que Michelbach-le-Haut ne souhaite plus gérer du personnel. Mme Baumlé demande s'il y a une possibilité de reprendre la gestion du périscolaire. Mais cela n'est pas possible car le périscolaire est à Michelbach-le-Haut. Elle ajoute que pour sa part la mise en place d'une cantine est faire un bond en arrière rien que pour les parents qui ont leurs enfants qui

fréquentent le périscolaire les après-midis mais que l'augmentation est trop élevée pour maintenir cette situation. Elle demande s'il est possible que notre commune établisse la comptabilité qui concerne nos élèves mais nous n'avons pas compétence pour cela car l'intégralité de la gestion incombe à Michelbach-le-Haut, le local est là-bas. M. Ludwig interroge le conseil quant au lieu de fréquentation de périscolaire pour les enfants de Wentzwiller, Héringue et Buschwiller et pourquoi ne pas envisager de procéder à un ramassage d'enfants pour aller fréquenter le même périscolaire ou cantine. L'ensemble de la logistique et de l'organisation seraient à étudier. M. le Maire propose dans un 1^{er} temps de prospecter avec les communes voisines comme proposé par M. Ludwig et si cette option n'aboutit pas, nous pouvons nous diriger vers la mise en place d'une cantine en dernier recours. M. le Maire indique que lors de cette séance il y a lieu de délibérer si on dénonce ou non notre partenariat. Mme Fimbel précise qu'elle a procuration pour représenter M. Humm et qu'après un échange téléphonique il est du même avis qu'elle à savoir le retrait de ce partenariat. A l'identique pour les autres membres qui ont des procurations. Il est précisé à nouveau que le nom des personnes qui s'abstiennent ou votent contre sont citées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

-Décide de dénoncer la convention relative au service du périscolaire conclue avec la commune de Michelbach-le-Haut et l'association « La Clé » en date du 31/08/2025

-Autorise M. le Maire à notifier cette décision à qui de droit et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la résiliation de ladite convention.

-De prévoir, le cas échéant, les dispositions transitoires nécessaires à la continuité du service
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 3 –LOCATIONS DES SALLES

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel qui propose d'organiser un groupe de travail avec les personnes volontaires pour revoir les prix des locations des salles communales (salle polyvalente et halle liberté) car à ce jour les prix sont erronés. Elle prend exemple de la location pour carnaval, mardi-gras d'un montant de 620 €/soirée. Ce montant est élevé car hormis le prix de la location il y a les prestations annexes à payer tel que l'orchestre, la SACEM... Le but premier est d'être cohérent entre les tarifs des 2 salles. Les volontaires à ce projet de travail sont :

- M. le Maire
- Mme Fimbel
- M. Allemann
- M. Simon
- Mme Goepfert
- Mme Carl

Il est proposé d'y convier Mme Isabelle Baumann, gestionnaire des salles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la révision des tarifs de location des salles communales

Approuve la mise en place d'une commission de travail dédiée à la révision des tarifs de location

Approuve la participation des personnes volontaires à la composition de cette commission

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 4 –QUESTIONS FINANCIERES

4.1 : Caméras surveillance entrées et sorties du village

M. le Maire rappelle le positionnement des caméras de surveillance déjà en place dans le village (salle polyvalente, école, mairie, atelier communal). Il a eu des échanges avec la gendarmerie qui lui a indiqué que l'installation de caméras aux entrées et sorties du village seraient idéale. M. le Maire présente le devis qu'il a fait établir par l'entreprise Alsace Alarme pour un montant de 36.070 € HT soit 43.284 € TTC pour l'installation de 3 caméras et à ce prix s'ajoute 500 €/mois de contrat d'entretien. M. le Maire indique que pour sa part ce devis est trop cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Refuse le devis de l'entreprise Alsace Alarme pour un montant de 36.070 € HT soit 43.284 € TTC
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

4.2 : Caméra Dôme Thermique

Toujours dans le cadre des caméras de surveillance et suite au refus du devis visé ci-avant, M. le Maire indique qu'en tant que chasseur il a pris contact avec M. Fogelgesang, armurier à Héringue qui lui indique qu'un nouvel outil chinois est sur marché. Il s'agit de caméras que l'on peut installer sur des mâts électriques avec batterie en réserve. Elle a une vision très lointaine et le stockage des données est indéterminé. Le montant du devis est de 11.250 € HT soit 13.500 € TTC pour 3 caméras. M. le Maire avec sa 1^{ère} Adjointe vont participer à la réunion de présentation et utilisation du produit dans quelque jour. M. le Maire propose de mettre ce point au prochain conseil municipal afin de faire un retour suite à la présentation et à ce moment-là de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Ajourne ce point et approuve la mise à l'ordre de celui-ci lors d'un prochain conseil municipal
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

4.3 : Radars pédagogiques

M. le Maire indique qu'à ce jour la commune est équipée de 3 radars pédagogiques dont 1 rue de Héringue qui est hors service. Les 2 en fonction sont anciens et il propose de les changer contre des radars plus modernes et performants où il est possible d'obtenir en temps réel des données telles que les vitesses entrées/sorties du village, un stockage illimité dans le temps. Ces données peuvent être transmises à la gendarmerie pour des interventions quant aux excès de vitesses. Il précise que l'Agglo Basel finance ce projet à hauteur de 40 %. Il est ajouté que l'ensemble des données sont enregistrées et consultables grâce à un logiciel qui sera installé en mairie. Un devis de l'entreprise IMS nous a été transmis pour un montant de 3.450 € HT soit 4.140 € TTC. Il est précisé que rien n'est relié directement à la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le remplacement des 2 radars pédagogiques

Approuve le devis de par l'entreprise IMS pour un montant de 3.450 € HT soit 4.140 € TTC

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

4.4 : Matériels pompiers

M. le Maire donne la parole à M. Allemann qui indique à titre d'information avoir assisté à une réunion avec les pompiers qui lui ont indiqué qu'il y a du matériel obsolète car les pièces ne sont plus fabriquées notamment pour les aiérés. Il serait nécessaire d'en changer 4, les casques sont également obsolètes ainsi que du petit matériel. Il précise que nous budgétisons chaque année un montant de 9.000 € au titre du CPI. Cette année, avec les achats mentionnés, nous serions entre 13.000 € et 15.000 € et l'an prochain entre 11.000 € et 12.000 €. M. le Maire ajoute que ce montant est partagé par moitié avec la commune de Michelbach-le Haut. Il faut également savoir qu'il y a un véhicule qui arrive au bout de son utilisation. Il est encore utilisé mais il fuit. M. le Maire s'est entretenu avec le SDIS afin de savoir si un véhicule serait disponible et qu'il faudra aménager. Si une occasion se présente il serait judicieux de le prendre. Ce véhicule est de taille intermédiaire et très utile car la taille supérieure demande d'être titulaire du permis PL pour le conduire.

POINT 5 –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée ce jour.

POINT 6 –DIVERS

6.1 : Aménagements chemins

M. le Maire indique qu'il s'est entretenu avec l'entreprise Barth & Schneider qui lui a indiqué que les aménagements et réfections des chemins (x4) que nous avons délibérés lors de précédent conseil vont débiter dans les 2 semaines à venir.

6.2 : Giratoire rues Paris/Charles de Gaulle

M. le Maire fait part que si tout se déroule correctement sur le chantier, les travaux seront terminés à la mi-juillet.

6.3 : Maison Desserich

M. le Maire a rencontré un des héritiers de cette maison qui a évoqué que les légataires ne vont pas garder cette maison. Ils se sont déjà rendus chez le notaire en ce qui concerne l'administratif successoral et par la même occasion une évaluation immobilière du bien a été faite pour un montant de 230.000 €. Cette personne a interrogé M. le Maire si la commune a un droit de préemption ce qui n'est pas le cas car nous sommes au RNU. Il a demandé si la commune serait intéressée à l'acquérir. M. le Maire lui a communiqué que lorsque le bien sera mis en vente il pourra faire une demande écrite en y mentionnant toutes les conditions. Le moment venu le conseil municipal échangera à ce sujet.

6.4 : Eglise

A titre d'information, M. Allemann indique que les nouveaux abassons ont été installés. De plus, les 2 arbres sur le parvis de l'église vont être enlevés jeudi prochain et le pavage débutera d'ici 2 semaines. Mme Baumlé demande si les arbres seront remplacés. Il lui est confirmé que cela est prévu.

6.5 : Toilettes mobiles

M. Allemann indique avoir été chargé par le Maire de trouver un endroit où stocker les toilettes mobiles. Une place a été trouvée à la salle polyvalente sur le côté où les associations ont leur box tout au fond en longueur ce qui condamne 2 places de parkings.

6.6 : Plaques de nom des rues

M. le Maire indique que les nouvelles plaques avec le nom des rues sont en cours d'installation. M. Ludwig soulève une erreur pour la « place Zuckerpflimle » il y a noté « place des Zuckerpflimlé » le « e » doit être sans accent et « des » est à enlever.

6.7 : Chicanes rue de Hésingue

Cet aménagement n'était pas prévu pour le moment, mais après entretien entre M. le Maire et la directrice de l'unité routière qui a indiqué qu'il reste un fond de 18.000 € de subvention. Il est intéressant de faire ces travaux maintenant. Nous avons également sollicité une subvention auprès de l'Agglo Basel qui nous a confirmé sa participation à hauteur de 40 %. Mme Fimbel soulève qu'il faudra que l'entreprise intervienne rue Breton car il y a un affaissement des pavés près de l'école.

6.8 : Abribus rue de Hésingue

Mme Fimbel indique que l'on a réceptionné en mairie une demande d'un habitant pour faire un aménagement à l'arrière de cet abribus.

6.9 : Fontaine centre du village

M. Allemann indique à titre d'information qu'il n'y pas d'eau car elle est en réfection. Elle sera fonctionnelle d'ici août.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 12 septembre 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

